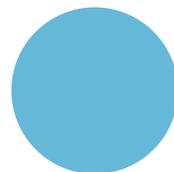


DES TERRES, DES PROJETS, AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE RÉSIDENTIELLE



ECT

DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE

L'ACTION

ECT est un acteur de l'aménagement, engagé dans l'économie circulaire du réemploi des terres excavées.

L'ENGAGEMENT

ECT s'engage sur l'éco-conception et la réalisation de projets d'aménagement durables. Ces projets sont conçus en concertation avec les collectivités et autofinancés par la réutilisation de terres inertes.

LES CHIFFRES

Chaque année, ECT gère 15 millions de tonnes de terres, plante 10 000 arbres et accueille près de 500 enfants pour des activités vertes et pédagogiques.

LES ÉQUIPES

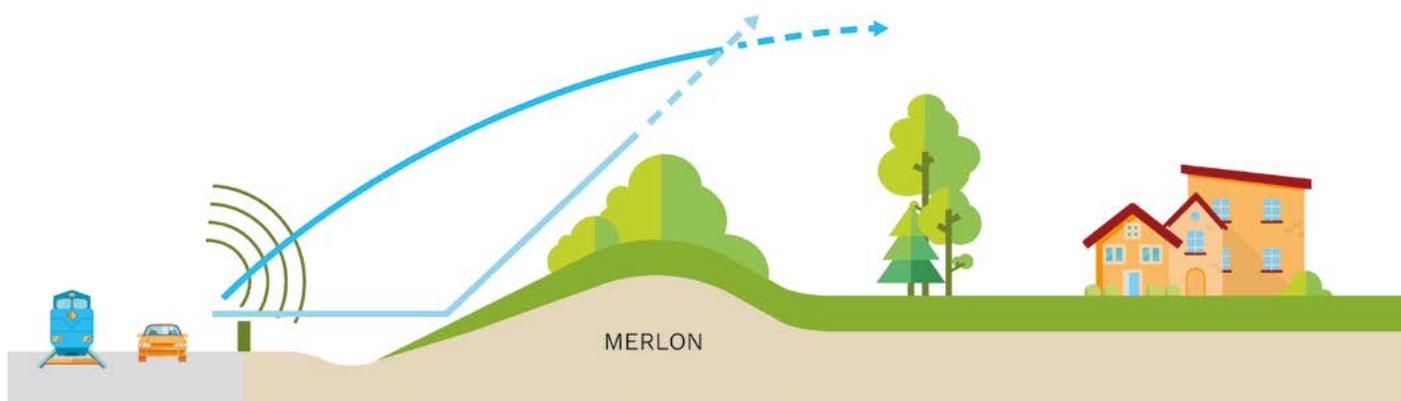
ECT emploie 190 collaborateurs en Île-de-France répartis sur une quinzaine de sites en exploitation.

LA TRANQUILLITÉ, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'ENJEU : L'augmentation des infrastructures ferroviaires (LGV) et la densification du trafic routier créent un contexte de bruit grandissant. Certaines communes doivent réduire ces nuisances phoniques pour maintenir une qualité de vie sur leur territoire. L'enjeu pour ces collectivités est d'apporter une solution d'aménagement rapide pour restaurer et préserver le cadre de vie local.

L'ACTION : Recourir aux exhaussements de protection phonique permet de revaloriser des sites exposés au bruit par un aménagement adapté et efficace. L'implantation de ces merlons paysagers permet d'améliorer la qualité de vie résidentielle, d'augmenter la valeur immobilière des habitations et de conforter l'attractivité de la commune.

AMÉNAGER UNE SOLUTION DE PROTECTION PHONIQUE



L'exhaussement de terres inertes garantit une technique de protection phonique d'une efficacité comparable aux murs antibruit tout en permettant un aménagement boisé du site.



À Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville (77), exhaussement de protection phonique et visuelle de la RN 104

LA BUTTE PHONIQUE DEVIENT PARC PAYSAGER, UN PROJET CONCERTÉ ET DURABLE

— L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES TERRES INERTES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le réemploi des terres issues des chantiers de l'immobilier ou du BTP permet directement la réalisation des exhaussements phoniques. Cette valorisation des terres excavées par leur réutilisation autofinance les coûts d'aménagement du site : modelés, cheminements, parcours et reboisement.

— UNE RÉAPPROPRIATION DE LA BUTTE PAR LES RIVERAINS

Le nouvel espace de bois et coteaux ainsi créé par le modelé des merlons fait l'objet d'une éco-conception. Ce modèle de concertation s'adapte à chaque projet d'aménagement pour recueillir les souhaits et les besoins de la collectivité tout en préservant la biodiversité du site. L'objectif est une réappropriation durable par les riverains de ces espaces renaturés.



UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

Les aménagements, conçus dans le respect des réglementations environnementales et urbanistiques, sont réalisés dans le cadre d'arrêtés préfectoraux ICPE/ISDI ou de permis d'aménager instruits par les services de l'Etat.

UNE DOUBLE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

— UN TRAVAIL AVEC LES ÉCOLOGUES

Le respect de la biodiversité se développe autour de stratégies d'évitement ou de réduction des impacts environnementaux : création de couloirs écologiques, déplacement d'espèces ou création de zones de compensation. Et de la mise en œuvre de gestion et d'entretien différenciés des espaces nouvellement aménagés.

— UNE DÉMARCHE D'INSERTION PAYSAGÈRE

Les projets d'exhaussement s'inscrivent dans une territorialité existante. Notre démarche d'insertion paysagère est respectueuse de ce territoire, de son histoire, des projets d'avenir et des besoins d'infrastructures de la collectivité.



Entre Moussy-le-Neuf et Vémars (77), plusieurs buttes successives protègent du trafic de la LGV